W



DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



Edito



Patrick LÉVÊQUE, président de la Chambre d'agriculture 13

agroécologiques et économiques Planter des haies, des intérêts



Aujourd'hui les haies recommencent à trouver leurs places dans les systèmes de productions agricoles. Leurs intérêts agroécologiques sont nombreux.

La biodiversité
L'implantation de haies permet de fournir des habitats
supplémentaires (cavités,
bois morts, fleurs, bandes
enherbées) pour les auxiliaires des cultures (syrphes, chrysopes, avifaune, chiroptères...).
Une haie héberge jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35 espèces
de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces
végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles
et de batraciens.

Le département est caractérisé par une pluviométrie annuelle faible et des vents parfois violents. Le mistral favorise un fort ensoleillement, mais génère un assèchement des sols, des cultures et de la végétation qui deviennent alors sensibles au risque d'incendie. Cet effet est limité par les réseaux de haies ce qui permet de conserver une meilleure hygrométrie de l'air ainsi que de réduire les dégâts sur les cultures. Les haies vont également jouer un rôle sur la préservation de la ressource en eau, notamment en cas de forte pluie car elles vont limiter l'érosion des sols et améliorer la gestion des flux d'eaux.

phytosanitaires
Lorsque le contexte présente deux exploitations voisines
avec des itinéraires techniques différents ou alors que des
habitations sont proches des parcelles des agriculteurs, la haie
a un rôle important à jouer en tant que barrière antidérive de
produits phytosanitaires. Dans le cas de la protection pour
les riverains, avoir des haies remplissant cet objectif, peut
aider à apaiser les tensions qui peuvent se créer.

La Chambre d'agriculture 13, au travers de la démarche SAE² (Services AgroEcologiques et Économiques) vous accompagne dans la conception de vos projets d'agroforesterie ainsi que dans la recherche de financements.

En bref

de la du Cana

La Société du Canal de Provence propose désormais au grand public, des visites guidées de ses principaux ouvrages hydrauliques sur différentes thématiques afin de sensibiliser et informer pour lutter face au changement climatique. Plus de renseignements sur: https://canaldeprovence.com/nouveaute-les-visites-maintenant-ouvertes-au-grand-public/

Le CLE de la Durance a sa présidente :

Le 17 mai dernier, le collège des collectivités a élu Marion MAGNAN, vice-présidente du département des Alpes de Haute-Provence, pour présider la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Durance. La CLE du SAGE Durance est composée d'une centaine de personnes dont un peu plus de la moitié seront des représentants des collectivités, un tiers des représentants des usagers et la portion restante sera occupé par des représentants de l'état et des établissements publics. Pour en savoir plus sur le SAGE de la Durance : www.smavd.org/sage-durance

Chiffres clés

500

département depuis 2019, soit 30 porteurs de projets. de haies plantés et accompagnés sur le mètres linéaires

Déclarer ses forages



La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mandatée par la DDTM pour une procédure de régularisation des forages agricoles et des prélèvements en eau. Cette procédure concerne la régularisation des forages ou puits et des prélèvements superficiels (en rivière, dans les canaux classés cours d'eau ou plan d'eau).

La Chambre d'agriculture vous propose une démarche groupée pour diminuer les coûts d'études et vous faciliter les démarches administratives.

Le coût de la déclaration via la Chambre d'agriculture est de 500 € TTC (pour la déclaration d'un forage, et pour chaque forage supplémentaire 83 € TTC en sus jusqu'à 10 forages). Ce montant inclut les frais de gestion de dossier par la Chambre d'agriculture, la réalisation de l'étude d'incidence ainsi que l'accompagnement dans la démarche administrative.

De même, toute création d'ouvrage agricole est soumise à demande d'autorisation. Ce dossier doit être transmis à la Police de l'eau du département, qui a deux mois pour autoriser le propriétaire de créer un forage.

Focus

Votre contact : Lauriane MOREL



Claude BAURY, chef du service Pôle Eau Environnement - Qualité

ص

La démarche Services AgroÉcologiques et Économiques (SAE2)

Vous souhaitez:
Au travers de la démarche SAE², la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne dans la mise en place de pratiques et aménagements favorables à la biodiversité (haies, nichoirs, enherbements, mares et autres aménagements...)
Cette prestation comprend :
une visite terrain,
une visite terrain,

une mise en lien avec des prestataires et fournisseurs,
une présentation des possibilités de financement,
un accompagnement à différentes phases du projet.
Plus d'info sur : https://paca.chambres-agriculture.f/la-chambre-dagriculture-ptimiser-vos-pratiques/rubrique-agroecologie/demarche-sae2/
Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur :
www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06

Chambre d'agrículture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01 Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30).

www.chambre-agriculture13.fr
www.facebook.com/agri13





La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agricultu pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

00

siège à l'Assemblée nationale depuis cinq ans. Il y préside notamment la commission 'Développement durable et de l'aménagement du territoire', dont un rapport sur l'eau Député de la 8º circonscription des Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Zulesi est attendu pour la rentrée.

EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

"Il faut NOS e que réal agriculteurs" lisent 5

L'eau est une question cruciale pour nos sociétés. Comment éviter les conflits, alors que le lien entre agriculture et société se distend parfois?

Jean-Marc Zulesi: "La première nécessité est de ne pas opposer les

agriculteurs. Nous sommes tous dans le même bateau et devons tous faire face à la même exigence: celle de lutter contre le réchauffement climatique et de préserver la ressource. Il y a donc tout un travail de communication à mener sur l'utilisation de l'eau par nos agriculteurs. Prenons l'exemple du foin de Crau irrigué par gravitation. Les prairies consomment peut-être plus d'eau que d'autres cultures, mais il ne faut pas oublier que la ressource utilisée alimente une nappe phréatique et, in fine, approvisionne tout un bassin de population qui profite aussi à l'industrie comme aux collectivités. Il faut donc expliquer ce que réalisent nos agriculteurs." différents usagers et usages, ne pas stigmatiser ceux qui ont besoin de l'eau au quotidien, notamment les

Avez-vous le sentiment que les urbains n'ont pas conscience des enjeux de l'eau pour le monde agricole, confronté au change-

J.-M.Z.: "Encore une fois, n'opposons pas les usagers. Les urbains sont autant concernés que les agriculteurs et les ruraux face au changement climatique. Ils ont, eux aussi, leur part de responsabilité: celle qui consiste à baisser leur consommation d'eau, à faire preuve de sobriété, etc. Tous sont partie prenante de la gestion de l'eau au niveau national. Et il nous faut tous prendre la mesure de cette lutte et de la nécessité d'avancer ensemble."

Vous connaissez bien les agriculteurs. Considérez-vous qu'ils utilisent trop d'eau dans leurs cultures et qu'ils doivent impérativement revoir leurs pratiques ou encore basculer sur d'autres productions?

J.-M.Z.: "Nos agriculteurs ont déjà fait beaucoup d'efforts pour limiter leur consommation en eau. Il faut pouvoir l'expliquer et le répéter. Je le vois sur mon territoire: ils font des économies, modernisent leurs équi-

pements depuis de nombreuses années déjà. Des efforts colossaux ont été aussi déployés pour rénover les canaux d'irrigation. Il faut continuer. Cela appelle forcément de la part de l'État et des collectivités territoriales – la nécessité d'accompagner financièrement la rénovation de ces ouvrages. Ils sont, dans notre région, exceptionnels. Je pense en particulier aux aménagements hydrauliques du département construits il y a plusieurs siècles, et qui permettent d'irriguer en gravitaire une bonne partie de la Provence. Nous devons être à la hauteur du travail initié par Adam de Craponne à l'époque.

ce type de ressource" non conventionnelle produits espagnols de bassins où il est interdite, mais pas possible d'utiliser l'utilisation d'eau l'importation de qui proviennent pour les besoins agricoles est "En France,

Pour continuer d'anticiper l'augmentation des besoins en eau, les Agences de l'eau ont également la nécessité d'accompagner encore davantage nos agriculteurs. Concernant la transformation de nos modes de cultures, les exploitants travaillent déjà à optimiser les systèmes d'irrigation, à faire évoluer leurs pratiques et se tournent vers des cultures plus rustiques, moins consommatrices d'eau. On doit pouvoir les y aider, les encourager, à la condition cependant de les accompagner aussi vers des marchés qualitatifs, respectueux de l'environnement et viables économiquement. Le sujet n'est pas

nos territoires – je pense à l'amande ou encore à la pistache – et il nous faut pouvoir les soutenir. Mais nous avons également des spécificités et des filières territoriales à défendre, comme le foin de Crau, auxquelles nous sommes attachés et qui font notre fierté à l'international." consommatrices que de proposer à ceux qui les font des démarches globales. Consommer moins, certes, mais il faut aussi repenser les modèles économiques. Plusieurs filières 'nouvelles' se déploient sur tant de trouver des cultures moins Natif de Cornillon-Confoux, au sud-est de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Zulesi est particulièrement conscient et au fait des enjeux inhérents à la gestion de l'eau dans les territoires.

Votre engagement autour du développement durable vous a-t-il déjà emmené à travailler sur la question de l'eau, que ce soit dans le cadre de missions en commission ou en hémicycle?

J.-M.Z.: "Oui. La commission du développement du territoire de l'Assemblée nationale prend toute sa part sur ce sujet. Plusieurs travaux ont été initiés récemment, le premier étant la mission que nous avons lancée sur l'eau face au défi du changement climatique. La commission rendra ses conclusions à la rentrée. Nous avons mené un certain nombre d'auditions récemment, en particulier sur le sujet des bassines, afin que la représentation nationale puisse être éclairée, notamment au regard de ce qu'il s'est passé à Sainte-Soline. Notre commission est pleinement engagée dans une démarche qui se veut la plus pragmatique possible, avec la volonté d'avancer collectivement."

rravail spécifique. mener? La question des bassines d'irriga-tion agricole fait donc l'objet d'un travail spécifique. À quoi doit-il

J-M.Z. :"Il s'agit avant tout d'informer les parlementaires. Il y a tout un travail d'éclairage à conduire pour maîtriser un jargon lorsque l'on parle de retenues de substitution et de retenues collinaires. Ce travail est nécessaire, afin que les députés puissent s'exprimer avec sérieux. Ensuite, le travail de la commission va permettre de travailler sur des modèles. Mais il faut également être bien conscient que les retenues de substitutions et les retenues collinaires ne seront jamais l'alpha et

gestion de l'eau, en y intégrant un certain nombre de contreparties, notamment sur des sujets agroécologiques et en matière de lutte contre les produits phytosanitaires. Ces nouveaux modèles pourront aussi accompagner l'émergence de nouvelles filières." l'oméga de notre politique en ma-tière de raréfaction de la ressource en eau. Il nous faut repenser notre modèle de consommation et de

Dans la région, on parle surtout de 'retenues collinaires' appelées à être développées pour les agriculteurs. S'agit-il pour vous de la même chose?

J.-M.Z.: "Pour bien poser le cadre, non. Il y a d'un côté les retenues de substitution, qui consistent à récupérer des eaux souterraines ou de cours d'eau. Je n'y suis pas favorable de prime abord. À part dans certains cas qui peuvent être discutés. En revanche, je suis favorable au modèle des retenues collinaires, qui reposent sur le principe de collecte de l'eau qui tombe du ciel durant l'hiver ou le printemps, pour être ensuite substituée en partie l'été aux agriculteurs. Je précise bien en partie, car l'eau doit aussi profiter à nos cours d'eau et être partagée. C'est la raison pour laquelle de tels projets doivent être travaillés avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. C'est un peu ce que l'on essaye de mettre en place au niveau national avec le Plan 'Eau' et les Projets de territoires pour la gestion en eau (PTGE). Se posse aussi la question, demain, de l'utilisation de l'eau non pour répondre aux besoins agricoles. Et parce que nous sommes sur des incohérences. En France, l'utilisation d'eau non conventionnelle pour les besoins agricoles est interdite, mais pas l'importation de produits espagnols qui proviennent de bassins où il est possible d'utiliser ce type de ressource. Nous ne devons cependant pas faire croire aux concitoyens, ou au monde agricole, que la question de la ressource en eau sera réglée par la valorisation des eaux non conventionnelle."

Propos recueillis par Emmanuel Delarue conventionnelle. Nous avons lancé un travail sur la valorisation des eaux dites d'épuration, notamment



"Il y a d'un côté les retenues de substitution, qui consistent à récupérer des eaux souterraines ou de cours d'eau. Je n'y suis pas favorable de prime abord, à part dans certains cas qui peuvent être discutés. En revanche, je suis favorable au modèle des retenues collinaires, qui reposent sur le principe de collecte de l'eau qui tombe du ciel durant l'hiver ou le printemps, pour être ensuite substituée en partie l'été aux agriculteurs."